LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :
Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excusé :
Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2024-04-23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CADRE DE VIE
Convention de groupement de commandes pour un marché d'entretien de voirie avec Haute-Goulaine

Jean-Marie MOREL expose :

La commune de La Haye-Fouassière avait participé en 2020 à un groupement de commandes pour un marché de travaux d'entretien de la voirie communale et communautaire sur la période 2020-2023. Ce marché est échu depuis fin 2023. Clisson Sèvre et Maine Agglo n'a pas souhaité renouveler ce groupement de commandes.

Cependant, la commune souhaite mettre en place un marché d'entretien de voirie, notamment pour engager les travaux nécessaires à la préservation et l'amélioration du patrimoine communal qui ne peut être réalisé en régie. Dans cette optique, la commune s'est rapproché des communes voisines, en particulier Haute-Goulaine, dont les besoins sont similaires.

Conformément aux article L2113-6 et L2113-8 du Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un marché public. La création de ces groupements nécessite la signature préalable d'une convention constitutive. La convention signée par ses membres définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Les communes de La Haye-Fouassière et de Haute-Goulaine ont convenu de former un groupement de commandes pour passer un marché relatif à l'entretien et aux petits aménagements de voirie.

Ce groupement est justifié par les éléments suivants :
- Les attentes techniques des deux collectivités sont similaires ;
- Il permet la mutualisation à l'échelle du territoire ;
- Il favorise, pour les acheteurs publics, la réalisation d'économie d'échelle.

La commune de Haute-Goulaine, pouvoir adjudicateur, est le coordonnateur du groupement au sens de l'article L.2113-7 du code de la commande publique, et sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles du Code de la commande publique.

Les membres du groupement seront chargés de signer l'acte d'engagement qui concerne leur territoire et seront chargés de l'exécution du marché pour la partie qui les concernent. Ils règleront directement au prestataire retenu toutes les factures, acomptes et soldes générés par l'exécution du marché.

Il revient au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes, de nommer Haute-Goulaine comme coordonnateur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes.

VU l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie du 20 mars 2024

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec la commune de Haute-Goulaine pour la passation d'un accord-cadre relatif à l'entretien et à des petits aménagements de voirie et de nommer Haute-Goulaine comme coordonnateur pour ce marché ;

APROUVE les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ

MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE
LOIRE-ATLANTIQUE

Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS